

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale du lundi 7 novembre 2011.

En préambule, FO DGFIP est intervenu afin d'attirer l'attention de l'administration sur le contenu d'un tract largement diffusé par SNUI-SUD Manche à l'issue des élections professionnelles du 20 octobre dernier. En effet, ce document, en divulguant et en interprétant les voies de certains votants, enfreint sans vergogne le principe de confidentialité du vote et porte une atteinte grave à la libre expression de chacun des agents de notre administration. Ponctué de surcroît de quelques fautes d'orthographe, cette publication affiche en outre de bien nauséabonds relents de délation et ne participe que d'une stigmatisation catégorielle bien stérile.

Liste d'aptitude de B en A.

Consécutivement à l'homologation des nouveaux statuts (1^{er} septembre 2011), les candidatures sont désormais formulées par spécialité.

Ainsi, les agents de la filière Gestion publique postulent dans la spécialité "gestion des comptes publics" tandis que les agents de la filière Gestion fiscale choisissent une des spécialités suivantes: "fiscalité", "cadastre" ou "hypothèques".

Les candidatures sont ensuite classées par catégorie: "excellent", "très bon" ou "à revoir". Au titre de la présente liste d'aptitude, deux candidatures avaient été retenues au sein de la catégorie "excellent", quatre au sein de la catégorie "très bon", six au sein de la catégorie "à revoir".

Pour mémoire, tous les candidats originaires de la filière Gestion fiscale ont dû se présenter à un entretien individuel alors que cette formalité avait été laissée à la libre appréciation des candidats de la filière Gestion publique et n'était, pour ces derniers, que facultative. Il y a ici tout lieu de penser que ce dispositif pourrait, à terme, être étendu aux deux filières et revêtir une véritable dimension discriminatoire.

Les potentialités départementales -auparavant dénommées quotas départementaux- n'ont été dévoilées par l'administration qu'en séance et se déclinent comme suit :

- ✓ Filière Gestion publique : 1
- ✓ Filière Gestion fiscale : 0

FO DGFIP a regretté la communication tardive de cette information, pourtant connue de la direction départementale depuis plusieurs jours.

Compte tenu des marges de manœuvre dévolues au département, seul un candidat Gestion publique a donc été retenu et bénéficiera, à coup sûr, d'un interclassement au niveau national. Néanmoins, afin de prévenir toute éventuelle défection ou renonciation de dernière minute, un candidat Gestion fiscale a également été inscrit.

A l'issue des débats, les représentants des personnels ont été amenés à se prononcer sur la liste retenue :

FO, CFDT et SNUI-SUD: pour

Le classement ainsi finalisé et acté par la CAPL

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre

*contact avec le Secrétaire Départemental **FO-DGFIP***


ou demander à recevoir les informations de la section par courriel

Les représentants FO-DGFIP en CAPL n°1 :
William MACIAG et Julien CLAUDOT.

Secrétariat Départemental FO DGFIP 50
SIP de GRANVILLE
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX
Tel : 02.33.91.21.15
@ : fo.ddfip050@dqfip.finances.gouv.fr

Le Site National : <http://www.fo-dqfip.fr>
Le Site FO DGFIP 50 : <http://www.fo-dqfip-sd.fr/050/>

« Je - Nous - Tous avec FO ! »

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM : _____	PRENOM : _____
GRADE : _____	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %	
AFFECTATION : _____ <small>déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)</small>		
Fait à _____	le _____ <small>(signature)</small>	
<small>→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu</small>		